

La famille, une valeur après les valeurs

L N'Y A pas si longtemps, la famille garantissait les valeurs. Schématiquement celles de l'ordre, de l'obéissance et de la tradition. Aujourd'hui, la famille a une valeur. Economique, sociale, marchande. Et électorale si l'on observe les partis politiques qui, sur ce sujet, rivalisent de propositions.

Il faut dire que la famille a bien changé. L'émancipation sociale et professionnelle des femmes a fissuré les cloisons. La stagnation économique a cassé la dynamique sociale. Elle a déstabilisé les relations entre la formation et l'emploi, l'organisation des carrières professionnelles, les rapports entre parents et enfants. Rendue fragile par les crises successives, celle des années septante puis celle du début des années nonante, la famille a subi de plein fouet le chômage, quelquefois sur deux générations; mais aussi l'augmentation des primes d'assurance maladie, la hausse des loyers, les crises de l'enseignement, le manque de débouchés professionnels pour les jeunes.

Aujourd'hui, la crise est passée et du coup partis politiques et gouvernements investissent la sphère familiale. Kaspar Villiger propose d'«offrir» 1,3 milliard aux familles. Le parti radical suisse déclare bruyamment sa volonté d'encourager la création de crèches et de garderies. Le PSS élabore un vaste programme de politique familiale qui prévoit, entre autres, une allocation pour enfants. Enfin, le Conseil des Etats vient d'accepter l'idée d'un congé maternité minimal (iste).

Après la Confédération, les cantons s'y mettent aussi. Le Conseil d'Etat genevois a présenté un projet cantonal de congé maternité, le parti socialiste vaudois lance une initiative constitutionnelle en vue de développer les structures d'accueil pour la petite enfance (lire le dossier de l'édito en pages 2-3).

Un frémissement plutôt qu'un bouillonnement agite la politique familiale helvétique. Une occasion de rappeler quelques propositions.

La fiscalité doit changer de paradigme et s'adapter aux évolutions de la famille. A société instable et individualisée, une

*Les partis politiques
parlent famille*

seule solution fiscale, l'imposition personnelle et non liée à l'état civil. Des allocations fami-

liales pourraient être attribuées par enfant, indépendamment de la situation et de l'activité professionnelle des parents. Autre piste à suivre: convertir la déduction pour enfants, qui favorise les hauts revenus, en déduction en francs, soustraite de l'impôt. Le coût de l'assurance maladie grève le budget des familles. La gratuité des primes pour les enfants pourrait en alléger la charge. Enfin, c'est toute l'organisation sociale qu'il faut réorienter. Accroître l'offre en structures d'accueil certes, mais aussi adapter les horaires scolaires, aménager des temps de travail permettant aux hommes et aux femmes de concilier vie professionnelle et vie familiale.

Si la famille a une valeur, reconnaissons qu'elle a aussi un coût. GS

Familles, de gauche

Le parti socialiste vaudois vient de lancer une initiative constitutionnelle qui contraint le canton et les communes à créer des structures d'accueil pour la petite enfance.

Une initiative qui tombe à pic, tant les résistances sont fortes.

LONGTEMPS SOUPÇONNÉE d'être le lieu de transmission des valeurs les plus traditionnelles, donc de droite, la famille en tant que telle au mieux n'intéressait pas la gauche politique, au pire lui donnait des boutons. Les programmes annonçaient leur soutien aux ouvriers, aux démunis, aux femmes, aux locataires, aux rentiers AVS... Mais pas aux familles.

La mauvaise foi est fréquente

Les enfants d'après 68, qui ont traité leurs parents de vieux bourgeois et leur famille de nid à névrose, sont maintenant parents ou grands-parents... Ils sont confrontés à la difficulté de faire partie de la classe moyenne et ont intégré la famille dans leurs sujets de préoccupation. Les socialistes suisses ont présenté récemment un vrai programme fiscal et social en faveur des familles. Les Vaudois lancent une initiative constitutionnelle «en faveur des familles pour des places suffisantes en nurseries et garderies».

Il faut avoir défendu une fois un projet de garderie dans les campagnes vaudoises pour juger de l'état des men-

talités et de la mauvaise foi dont peut souffrir le sujet: on commence par contester les besoins, on poursuit en prétendant que ceux-ci ne concernent que «les villes» et l'on termine en déclarant péremptoirement que les familles (sous-entendu: les femmes) qui ont «la chance» d'avoir des enfants doivent assumer leur choix.

Une récente prise de conscience

Et pourtant: un rapport du Conseil d'Etat de 1997 met en évidence une demande potentielle d'accueil pour 34 000 familles comptant 46 000 enfants. 20 000 d'entre eux ont leurs deux parents actifs professionnellement. L'offre actuelle couvre moins de 10 % des besoins potentiels: 2100 places environ en nurseries et garderies et 2000 mamans de jour payées à 3 fr. 50 de l'heure par enfant... Résultat: des listes d'attente dans tous les établissements, en ville comme à la campagne (quand il en existe).

Et pourtant: la reprise aidant, l'économie a besoin de bras et de cerveaux

Aide sociale ou prestation universelle?

L'INITIATIVE DEMANDE D'INSCRIRE dans la Constitution le droit pour les enfants de disposer d'une place dans une structure d'accueil. Elle prévoit également des dispositions transitoires imposant la fourniture d'une place dans un délai de trois mois au maximum aux familles qui en font la demande ainsi qu'une tarification en fonction de la situation financière du ménage où vit l'enfant.

Cette dernière disposition, qui ne fait que reprendre une pratique à peu près générale, est surprenante. La tarification en fonction du revenu place en effet les garderies dans la famille des aides sociales, dont le versement dépend des gains des bénéficiaires: subsides pour l'assurance maladie, revenu minimum de réinsertion, bourses d'étude, prestations complémentaires à l'AVS, etc. Or l'initiative a justement pour ambition de hisser les nurseries et garderies au rang des prestations universelles de l'Etat, auxquelles chacun a droit et doit pouvoir accéder. Dans cette catégorie, le principe veut que le tarif (ou la gratuité) permette un accès le plus large possible: c'est le cas de l'école, mais aussi de la culture ou des prestations classiques de l'Etat et des communes, comme l'enlèvement des déchets, l'épuration des eaux, etc. Si le tarif des garderies est fonction du revenu, pourquoi pas l'opéra et le théâtre, largement subventionnés eux aussi?

Alors que le parti socialiste défend le droit pour la femme de «travailler pour son propre épanouissement», ce mode de tarification va à fins contraires. La plus grande partie d'un gain féminin accessoire sera en effet «mangée» par les frais de garde pour peu que le mari ait un salaire confortable.

Admettons qu'il n'était pas nécessaire d'ajouter une difficulté à l'initiative en interdisant la tarification selon le revenu. Mais rien n'obligeait à la rendre obligatoire dans les dispositions transitoires.

pi

L'ami Edouard sème l'art dans la campagne vaudoise

DEPUIS MORGES, LA route passe par Lully et Bussy-Chardonney. Cette campagne est une merveille d'équilibre. Les Vaudois n'ont pas l'air de s'en être rendu compte à l'inverse des étrangers, riches toujours, discrets ça va de soi, célèbres souvent, qui y ont élu domicile. Mais il faut aller au-delà, traverser Apples et une forêt déjà montagnarde avant d'arriver à Ballens au pied du Jura, et de découvrir la ferme d'Edouard Roch transformée en galerie de peinture. Elle accueille aujourd'hui sa 100^e exposition, rétrospective des artistes de la galerie.

Depuis 1983, la galerie a exposé une bonne partie des artistes qui comptent dans ce coin de pays; elle a permis de montrer régulièrement les valeurs sûres, de Von Ballmoss à Hesselbarth, et de permettre à des jeunes qui, depuis, se sont fait un nom, comme Pajak ou Mix et Remix, de monter leur première exposition. Plus étonnant, la galerie de Ballens fut la première en Suisse et même en Europe à accueillir une exposition de plasticiens d'Afrique du Sud.

Au fond, l'ami Edouard, ouvrier relieur de son état, incarne une forme très particulière de l'esprit helvétique: la capacité de faire surgir, hors des grands centres, une sensibilité artistique, de l'entretenir et de la développer. Nous avons parfois vécu à Ballens le désappointement navré et caché d'artistes étrangers qui s'attendaient à tout, sauf à débarquer en pleine campagne et leur stupéfaction ultérieure de voir la foule au vernissage et les points rouges qui commençaient à parsemer les murs.

Le public est très divers, ce ne sont pas seulement les zurbains branchés, ils sont même en minorité. Il y a là des entrepreneurs de la région, des vignerons qui parlent peu. Et le maître des lieux, la sensibilité toujours à fleur de peau, lorsqu'on lui rappelle les artistes qui ont débuté chez lui, qui vous dit généralement: «Je sais pas, mais tu vois, là quand je l'ai vu la première fois, y avait quelque chose, je sais pas quoi, mais y avait quelque chose». Un voyant, en somme, tout ce que nous ne sommes pas. *js*

La 100^e exposition de la galerie d'Edouard Roch, à Ballens sur Morges est ouverte jusqu'au 15 octobre, du mardi au dimanche, de 14 h 30 à 19 heures.

féminins. Les radicaux ont lancé une opération de soutien aux garderies. La Fédération patronale vaudoise «assiste» les structures dans le but d'en voir le nombre augmenter. Sans parler des nombreux rapports sur la jeunesse qui relèvent invariablement qu'une prise en charge professionnelle et de qualité dès la petite enfance est un moyen efficace d'intégration et de prévention.

Si le constat est sans appel et le besoin en général officiellement reconnu, aucune avancée n'a été constatée dans ce domaine depuis bien longtemps. Cela tient bien souvent à un mélange de réflexe machiste et de méconnaissance du terrain de la part de ceux qui décident. Le résultat également d'une compétence largement laissée aux communes, le canton se limitant à

édicter des normes sur la qualité de l'accueil, à délivrer les autorisations d'exploiter et à verser une petite subvention en fonction du degré de formation du personnel, dans le but de compenser le surcoût en salaire que cela représente. Lausanne débourse ainsi près de 200 francs par an et par habitant pour la petite enfance, Nyon et Vevey 70 environ, alors que la plupart des communes rurales n'y consacrent pas un franc, ignorant les besoins des familles toujours plus nombreuses dont le mode de vie n'a rien à voir avec celui des agriculteurs. *pi*

Initiative constitutionnelle en faveur des familles – pour des places suffisantes en nurseries et garderies, Parti socialiste vaudois, case postale 732, 1000 Lausanne 9.

Et à l'école ?

LES PROBLÈMES DE prise en charge d'enfants ne se limitent pas à l'âge préscolaire. Raison pour laquelle l'initiative socialiste prévoit d'augmenter les possibilités d'accueil en milieu scolaire.

Une récente intervention au Grand Conseil réclame pour sa part une uniformisation des horaires d'école... Il faut dire que ceux-ci sont pour l'instant davantage conçus en fonction des besoins des établissements que de ceux des familles. Leur gestion pour les familles ayant plusieurs enfants à l'école – ainsi que celle des nombreuses modifications imprévisibles en raison d'une formation, d'une conférence des maîtres ou d'un déplacement à la piscine de l'établissement voisin – rend nécessaire la présence d'une personne à la maison, en tout cas lors des premières années d'école. Un système avec des horaires fixes et une possibilité de prise en charge en dehors des heures d'école est donc nécessaire comme complément aux nurseries et garderies.

Nombre de cadres étrangers qui viennent s'installer en Suisse sont d'ailleurs effarés devant la pauvreté de l'offre en cette matière. Dans ce domaine aussi, le champ d'action est vaste. *pi*

A Genève

AU LENDEMAIN DU rejet populaire de l'assurance maternité, le Conseil d'Etat genevois promettait d'envisager un congé maternité cantonal. Vieille manie genevoise de vouloir faire mieux que tout le monde? La proposition avait été reçue avec une certaine condescendance par celles et ceux qui sont habitués aux coups d'éclat et coups dans l'eau de la classe politique genevoise.

Le projet vient d'être présenté à la presse. Une allocation de maternité et d'adoption sera accordée aux personnes salariées ou indépendantes durant seize semaines à compter du jour de l'accouchement ou de l'adoption. Le montant de l'allocation représenterait 80% du gain assuré. Il serait financé par des cotisations paritaires, 0,2% à charge respectivement de l'employeur et de l'employé. Coût de l'opération: 48 millions. De plus, le Département de l'action sociale prévoit d'augmenter les allocations familiales qui passeraient de 170 francs à 185 francs. Enfin, le gouvernement genevois entend proposer une carte pour familles nombreuses, la carte «Gigogne» qui leur permettrait de bénéficier de réductions et autres avantages auprès d'établissements commerciaux, culturels et sportifs. *gs*

Le constat inégalitaire

La retraite flexible, dès 62 ans, doit-elle être offerte, avec l'aide publique, aux revenus les plus modestes? La droite ne veut pas de ces critères de charité. Il y a pourtant des vérités sociologiques et actuarielles. Ceux qui entrent très jeunes dans la vie professionnelle sont aussi, statistiquement, ceux qui jouissent le moins longtemps de leur retraite. Mais le Conseil des Etats a décidé de se boucher les yeux.

UNE CONSEILLÈRE AUX Etats, Michèle Berger, de Neuchâtel, un conseiller national valaisan Stéphane Rossi ont relancé la proposition de lier le droit à une rente AVS aux années de cotisations. Chacun a présenté son modèle, les variables étant l'année d'entrée, qui devrait correspondre au début de l'activité professionnelle, et le nombre requis d'années de cotisations: 40 ans (proposition Rossi), 44 ans (proposition Berger). La Neuchâteloise a développé son projet devant le Conseil des Etats sous forme de motion. La Chambre haute l'a sèchement éconduite, ne lui rendant même pas les honneurs de l'enterrement parlementaire traditionnel en acceptant sa motion sous la forme anodine du postulat. Tout cela, lui a-t-on expliqué, aurait été déjà abondamment discuté lors de la consultation sur la 11^e révision de l'AVS: on ne saurait toujours, tout reprendre à zéro!

En fait, rien pour l'instant n'est résolu dans le cadre de la 11^e révision. Sur-tout pas le problème essentiel: faut-il introduire une certaine flexibilité? La droite n'en veut pas, le parti radical l'a dit clairement dans ses thèses sur l'AVS. Et si on accepte ce principe, comme l'a fait le Conseil fédéral, très chichement et à contrecœur, quel critère choisir?

La flexibilité est un héritage de la différence hommes-femmes quant au droit à la retraite. On a promis de conserver la retraite à 62 ans, non pas en fonction du sexe, ce qui serait discriminatoire, mais selon d'autres critères appliqués aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Mais lesquels? Le revenu? Cela implique des aides complémentaires. Cette charité-là, la droite la refuse. On sait que le Conseil fédéral a refusé à Ruth Dreifuss de pouvoir disposer, à cet effet, de la totalité du gain que représente l'alignement du droit à l'AVS pour les femmes sur celui des hommes, 65 ans, et le gain plus important encore, de la suppression de la rente de veuves. Devant ce refus, la relance par une autre approche est justifiée.

Les danses de mort des fresques des églises ont projeté l'image de la mort égalitaire; elle fauche les princes comme les misérables. La statistique révèle une vérité plus nuancée. Les travailleurs, ceux qui sont engagés notamment dans des métiers physiques, ont une espérance de vie plus faible

que d'autres catégories professionnelles. C'est un fait sociologique. Il a des conséquences actuarielles. Certaines catégories de travailleurs jouissent moins de leur retraite que d'autres. Or ce sont souvent ceux qui ont cotisé le plus longtemps. Ils paient plus, ils touchent moins. Au critère charitable qui propose une retraite flexible à ceux qui ont de petits revenus (ce sont souvent des femmes seules, d'où le lien avec le régime actuel), substituons un critère actuariel, celui des années de cotisations. Il ne fait pas appel au «bon cœur», il corrige une inégalité.

Ce qui mériterait étude

Les motionnaires Rossi et Berger ont imaginé leurs modèles comme un tout actuariel. On peut plus modestement se demander s'il ne peut pas se limiter au droit à une retraite anticipée. De ce point de vue, la prise en compte de l'entrée dans la vie professionnelle, 18 ans, qui correspond à l'âge de la majorité, mérite d'être retenu. 44 années de cotisation justifieraient une retraite à 62 ans, étant admis que la limite de 65 ans doit impérativement être maintenue pour tous. Quel serait le coût du choix d'un tel modèle? On aimerait en savoir plus. Il est peu probable que les commissions parlementaires qui planchent sur la 11^e révision de l'AVS exigent ces données et les communiquent. C'est pourquoi le classement prématuré par le Conseil des Etats n'est pas acceptable. Il occulte les choix.

ag

NEUCHÂTEL

Une Constitution décoiffante

CE QU'ON PEUT admirer dans la méthode neuchâteloise, c'est d'avoir refusé les effets médiatiques, les prétentions au style décoiffant: une commission du Grand Conseil, consensuelle, compétente, pratiquant de larges consultations et, au bout du compte, une adhésion populaire forte, récompensant ce travail modeste qui, pourtant, ne manque pas d'audace, voir le droit de vote cantonal accordé aux étrangers.

ag

Bilan pour la redécouverte de l'éthique des journalistes

Le torchon brûle à la rédaction du mensuel *Bilan*. Au centre de la querelle: l'éthique de la profession. Le syndicat lémanique des journalistes défend un rédacteur licencié et deux démissionnaires. Et en appelle à une redécouverte du serment d'Hippocrate de la profession: la «Déclaration des droits et devoirs des journalistes».

«L'AFFAIRE BILAN» DURE depuis maintenant seize mois. L'éditeur Edipresse se sépare alors du rédacteur en chef de son magazine économique pour donner une nouvelle orientation à la publication. Plusieurs journalistes en place sont en désaccord avec la nouvelle ligne du mensuel qu'ils jugent trop complaisante pour les milieux économiques. Ils reprochent en outre au nouveau rédacteur en chef des manquements à l'éthique de la profession mettant en cause, selon eux, l'indépendance du journal. Le nouveau patron de la rédaction a notamment accepté des avantages (montre de luxe au rabais) et a accueilli en page rédactionnelle des articles rédigés par le responsable de la communication d'une entreprise.

Rupture de confiance

Deux journalistes quittent *Bilan* en évoquant la clause de conscience prévue dans la convention collective de travail qui lie les éditeurs romands et le syndicat. Le journaliste peut rompre son contrat avec juste motif et obtenir des indemnités si la modification de la ligne du journal entraîne une rupture de confiance dans les rapports de travail. Le porte-parole de la rédaction qui défendait le cas des démissionnaires est licencié.

Le Syndicat lémanique des journalistes (SLJ) affirme, analyse de textes à l'appui, qu'il y a bel et bien eu modification de la ligne du journal. Pour renforcer sa thèse, il ajoute qu'une éthique contestable du nouveau rédacteur en chef modifie, de fait, l'orientation du journal. Et pour définir l'éthique du journaliste, le Syndicat renvoie à la «Déclaration des droits et devoirs des journalistes». (voir ci-contre). Ce texte est une émanation de la profession elle-même. Le Conseil suisse de la presse*, organe désigné par tous les syndicats de journalistes et la conférence des rédacteurs en chef émet des avis sur le comportement des journalistes en référence à cette charte éthique. Mais sa

violation est dénuée de véritables sanctions. La publication des avis n'est obligatoire pour personne. Ils restent diffusés, pour l'essentiel, à l'intérieur de la profession. La Déclaration a donc avant tout l'importance et le crédit que les intéressés lui accordent.

Vraiment ringard?

La presse est toujours plus soumise aux règles de la concurrence. Le journaliste doit accorder toute son attention au tirage ou à l'audimat. Cette pression à la performance relègue en seconde position les exigences de l'éthique. Le SLJ déplore que certains confrères considèrent comme ringarde la référence à un texte éthique dépassé. Le Syndicat entend combattre cette dérive. Dans «l'affaire *Bilan*», il met en évidence le refus des cadeaux qui pourraient limiter l'indépendance des journalistes. Mais la recherche de la vérité, la vérification des

sources, le respect de la vie privée sont des devoirs plus contraignants encore. Car à l'intérieur des rédactions on craint le gris des nuances et l'on exige rapidité et séduction.

Pour revigorer l'éthique, le Syndicat pourrait tenter d'intégrer la Déclaration des droits et devoirs dans le dispositif contractuel qui le lie aux éditeurs. Il pourrait négocier l'obligation faite aux éditeurs de publier intégralement les avis du Conseil suisse de la presse. Il pourrait ensuite demander que la Déclaration des droits et devoirs des journalistes fasse partie intégrante de la charte rédactionnelle que chaque journal est tenu d'élaborer. Par ce moyen, toute violation de la Charte éthique, de la part du journaliste comme de l'éditeur, pourrait être sanctionnée par les dispositions contraignantes de la convention collective. at

* «Comment la presse se contrôle en douceur», DP 1440, 1^{er} septembre 2000.

Déclaration des droits et devoirs des journalistes

Le journaliste doit:

- Rechercher la vérité quelles qu'en puissent être les conséquences pour lui-même.
- Ne publier que les informations dont il connaît l'origine.
- S'interdire des méthodes déloyales pour obtenir des informations.
- Rectifier toute information fausse.
- Respecter la vie privée, pour autant que l'intérêt public n'exige pas le contraire.
- Eviter toute allusion à l'appartenance ethnique [...] qui aurait un caractère discriminatoire.
- N'accepter aucun avantage qui pourrait limiter son indépendance.
- N'accepter des directives que des seuls responsables de sa rédaction.

Le journaliste bénéficie des droits suivants:

- Libre accès à toute source d'information et droit d'enquête sans entraves sur tous les faits d'intérêt public.
- Droit de n'accomplir aucun acte professionnel qui soit contraire aux règles de sa profession ou de sa conscience.
- Droit de refuser toute directive contraire à la ligne générale de l'organe auquel il collabore.
- Droit à la transparence quant aux participations de l'employeur.
- Droit à une formation professionnelle et permanente adéquate.

(Le texte complet est disponible sur Internet: www.presserat.ch)

Chômage, des droits en peau de chagrin

Par Jean-Pierre Tabin, professeur à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques

Les prestations de l'assurance chômage vont être réduites. Explications et commentaire.

LA LOI SUR l'assurance chômage obligatoire en Suisse date de 1982. Elle est beaucoup plus récente que les législations sur le chômage d'autres pays d'Europe. L'Italie connaît en effet une assurance de ce type depuis 1919, l'Autriche depuis 1920 et la France depuis 1967. Au vu des récents débats parlementaires et des décisions gouvernementales, on peut cependant douter que le principe d'une véritable assurance chômage soit vraiment acquis. Quelques exemples.

A la suite de la «Table ronde» fédérale de 1998, le gouvernement a pris différentes mesures d'économies qui touchent directement, par exemple, les femmes qui cherchent un emploi après s'être consacrées à l'éducation de leurs enfants, diminuant de moitié leur droit au chômage.

Cette année, des parlementaires ont remis en question le taux de cotisation à l'assurance, une manœuvre dont le but était de laisser l'assurance s'enfermer dans les dettes afin de mieux pouvoir la démanteler. Il est évidemment plus facile de réduire les prestations d'une assurance si elle est financièrement malsaine.

Dans le cadre de la révision dite «technique» de la Loi sur l'assurance chômage, adoptée le 23 juin 2000, le Parlement a décidé, suivant l'avis du Conseil fédéral, d'améliorer le «rendement» des divers organes d'exécution de la Loi et, dans ce cadre, de supprimer l'obligation, pour les cantons, d'organiser un nombre fixé de mesures d'insertion à destination des personnes au chômage. C'est un droit des chômeuses et chômeurs qui disparaît de la loi.

La révision complète de l'assurance chômage, actuellement en consultation, prévoit quant à elle de diminuer d'un quart le nombre maximum d'indemnités que peuvent recevoir les chômeuses et les chômeurs et de doubler le temps de cotisation nécessaire à l'ouverture du droit.

D'autres veulent cependant aller plus loin encore. Un exemple.

L'assurance chômage prévoyait à sa création un délai d'attente de cinq jours lorsque le chômage survenait à la fin d'une activité saisonnière ou dans l'exercice d'une profession dans laquelle les changements d'emploi étaient fréquents. Dès 1994, la plupart des chômeuses et des chômeurs se sont vu imposer ce manque à gagner, car le délai d'attente a été généralisé à l'occasion des mesures dites d'«assainissement»: depuis cette date, toutes les personnes dont le revenu dépasse 3000 fr. – auxquels s'ajoutent 500 fr. par enfant – subissent cette perte de gain. Un quart de l'indemnité du premier mois de chômage ne leur est donc pas versée. C'est d'autant plus choquant que l'indemnité de chômage ne représente elle-même que 70 % à 80 % du dernier salaire. Fin 1995, le Conseil fédéral a péjoré encore cette mesure pour les personnes qui travaillent à temps partiel, puisque le montant de 3000 fr. a été réduit proportionnellement au taux d'occupation. Les femmes actives, dont la moitié travaille à temps partiel (50,4 % en 1999) en font principalement les frais.

Mais cela ne semble pas encore suffisant. En 1994, une motion de l'UDC bernois Samuel Schmid a expressément demandé au Conseil fédéral d'étendre ce délai d'attente à 30 jours, en opposition totale avec une convention de l'Organisation internationale du travail (OIT, N° 168), que la Suisse a ratifiée en 1990 et qui prescrit que le délai d'attente ne doit pas dépasser une semaine. Cette motion a été retirée en date du 8 juin 1995, mais une nouvelle motion vient d'être déposée au Conseil National (16 juin 2000) par l'UDC soleurois Roland Borer, qui demande à nouveau d'étendre ce délai de carence à 30 jours.

Que faut-il en penser ?

A la fin du siècle passé, le terme de chômage a cessé de désigner la période de «repos durant la chaleur» pour indiquer un état involontaire d'inactivité dans le monde du travail. L'introduction d'une assurance pour pallier ce risque s'est faite peu à peu. Mais la question du droit à cette assurance a toujours été problématique, et les débats entre «as-

sistance» et «assurance» chômage ont toujours été très vivaces. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler qu'en 1936 le Conseil d'Etat vaudois déclarait que la revendication d'un droit au chômage «fait songer à un voyageur ayant payé un billet de chemin de fer Lausanne-Renens et qui estimerait avoir de ce fait le droit – puisqu'il a payé un titre de transport – de voyager sans autre jusqu'à Genève».

La proposition des motionnaires d'augmenter le délai de carence, de même que les intentions du Conseil fédéral de diminuer le nombre maximum d'indemnités ou d'augmenter le temps de cotisation nécessaire à l'ouverture du droit vont dans le même sens: elles démantèlent l'assurance, elles renvoient la personne au chômage à l'obligation de résoudre elle-même le problème du manque à gagner et obligent nombre de personnes, éjectées d'entreprises souvent florissantes pour raison d'âge ou de restructuration, à recourir à l'assistance pour survivre. Une politique contre laquelle il serait plus que temps de réagir. ■

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*gj*)

Pierre Imhof (*pi*)

Yvette Jaggi (*yj*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Anne Rivier

Albert Tille (*at*)

Forum: Jean-Pierre Tabin

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Géraldine Savary

Responsable administrative:

Murielle Gay-Crosier

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

@bonnement e-mail: 70 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021 / 312 69 10

Télécopie: 021 / 312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

Site: www.domainepublic.ch

Zurich en solo

Zurich n'a jamais perdu de son arrogance. Elle vient de retrouver toute sa fierté. S'assumant pleinement comme seule métropole de Suisse, elle n'est plus «la (trop) modeste» décrite l'an dernier.

IL Y A peu de temps encore en effet, Zurich s'affirmait plutôt discrètement, «n'étaient sa richesse et sa manière forte d'imposer l'usage de l'anglais plutôt que des langues nationales» (voir *Domaine Public* n°1379, 11 mars 1999). Depuis, elle est bien sortie de sa réserve. C'est qu'il y a eu la relance, dont la métropole de la Limmat a pleinement bénéficié, précédée par la nouvelle entente entre les autorités communales et les promoteurs privés, symbolisée par le remplacement d'Ursula Koch par Elmar Ledergerber et par le déblocage de l'Eurogate. Il a eu aussi, tout récemment et à l'échelle du canton, cette fameuse déclaration du conseiller d'Etat Buschor, qui donne la priorité à l'anglais sur le français dans les programmes scolaires.

Dominante, sûre d'elle-même et fière de l'être

Ce disant, il a simplement exprimé tout haut les aspirations d'une nette majorité des enfants et de leurs parents et en a directement tiré les conséquences pratiques. Il l'a fait à la zurichoise, sans s'occuper des tiers, oubliant sans remords tous ces Suisses, alémaniques et a fortiori romands ou tessinois, qui persistent à vouloir former ensemble une «nation volontaire» respectueuse des minorités et de leur langue.

Heureuse coïncidence, ces tiers sont en majorité d'accord. Mais c'est à peine si Zurich en prend note, tellement elle a pris la jeune habitude de vivre pour elle-même et de s'en trouver bien, euphorique même. Finie «l'arrogante complexée» décrite par *Le Temps stratégique* en septembre 1993. C'est désormais une Zurich dominante, sûre d'elle-même et fière de l'être, comme elle est satisfaite de penser désormais surtout, bientôt peut-être exclusivement, à son propre sort et à ses intérêts de métropole.

La semaine dernière, *Le Temps* (21 septembre 2000) s'interrogeait avec une ironique gravité: «Zurich a-t-elle encore besoin de la Suisse?» Bonne question, à laquelle on serait tenté de répondre par la négative, au vu de l'ex-

plosion économique, socioculturelle et culturelle tout court de la plus grande ville de Suisse. Car elle trouve trop d'occasions de réjouissances sur place pour songer au reste du pays; elle se sent trop à l'aise sur le parquet des salons de la globalisation pour envisager de traîner ses semelles sur les voies et chemins suisses.

Des acteurs branchés sur le Paradeplaz

En cette rentrée de l'automne 2000, toute l'actualité se conjugue pour donner raison à The City of Switzerland, avec son «Unique Airport» au développement duquel elle voue tous ses soins. Et avec toutes ses exclusivités qui en font un lieu d'activités et un site d'implantation apprécié des entreprises les plus solides dites de la Nouvelle économie, des stars de la mode, du design, de la publicité et bien sûr d'Internet, des gens de la finance tant traditionnelle que très pointue, des créateurs de performances branchées, bref de tous ceux qui font la vie et les ressources des grandes capitales mondiales.

Tous ces acteurs, plus ou moins nouveaux venus sur la scène zurichoise, apprécient de côtoyer des mondes de moins en moins hermétiques les uns aux autres: les affaires, les hautes écoles, les arts, les loisirs, les médias. Tous servis par des réseaux de communication (RER, Kloten, Web, etc.) récemment développés et par des transports collectifs urbains efficaces et massivement fréquentés.

Symbole du mélange branché contemporain: le Paradeplaz, vaste terrasse désormais faite de dalles lisses, propices aux rollers et trottinettes, où se croisent les clients des grandes banques, du Savoy Baur en Ville, de la confiserie Sprüngli, des boutiques et cafés de la Bahnhofstrasse, et de l'administration communale, dont les bureaux et guichets sont éparpillés dans les environs.

Mais la Zurich branchée est ailleurs, là où les usines, ateliers et dépôts lui ont laissé des lieux inédits pour la culture et, moyennant rénovation hyper-

soignée, pour des logements et des bureaux, également manquants malgré un secteur de la construction en pleine activité. Le boom socio-webo-culturel se produit actuellement surtout dans l'arrondissement 5, là où régnaient Steinfels, Sulzer et autres brasseurs. Lieux industriels devenus quartiers branchés, ils sont les portails du monde vu des bords de la Sihl et de la Limmat. Lieux de l'interculturalité, ils se sont opposés dimanche dernier à trois contre un à l'initiative dite des 18%. Soit le même score que celui obtenu dans toute la ville en faveur du crédit de 28,5 millions pour la rénovation du Musée des Beaux-Arts (Kunsthaus).

Dotée des équipements les plus divers et les plus modernes, attirant de nouveaux employeurs et habitants, Zurich s'envole, oubliant dans son «take-off» anglophone le reste du pays. A moins qu'à son instar et sous sa prépondérance, la Suisse devienne tout entière non seulement urbaine, mais carrément métropolitaine. *yj*

Médias

LU DANS *LA Liberté* (16 septembre) Le reportage sur Sydney d'Alexandre Lachat pour les journaux du groupe ROC: «Les sept dangers capitaux: la grippe, les allergies, les menaces terroristes, l'araignée à toile entonnoir, les requins, les transports chaotiques, Adolf Ogi».

POUR DEUX SEMAINES, les fanatiques des JO sont bien approvisionnés en information. A Berne, par exemple, deux journaux gratuits sont distribués en fin d'après-midi. *Sydney News*, du groupe NZZ, paraît également à Zurich et à St-Gall.

AUDIENCE DE L'HEBDOMADAIRE de gauche alémanique *WoZ* selon la récente statistique REMP: 107000 exemplaires. *cfp*

Le paradoxe de la roselière

NON, CE N'EST pas le titre d'un film de Rohmer, juste mes pensées de vacances. Vacances du retour aux sources après trois ans d'infidélités exotiques. A quoi bon partir trop loin, en effet, quand on jouit d'un privilège aussi rare : une maison de famille à la campagne.

Les hasards de la naissance ont voulu que la mienne soit une demeure classée, avec les Alpes dans chaque fenêtre, des roses pompon sous la terrasse et un tapis de blé déroulé jusqu'au lac. Construite au XVIII^e siècle par le bailli, résidence d'été de patriciens bernois, elle a subsisté, presque inchangée, dans son environnement d'origine, amoureusement préservée des nuisances de la civilisation par les générations qui m'y ont précédée.

Et c'est la promenade inaugurale

D'abord, il y a son odeur, à nulle autre pareille. Les maisons sont des personnes. Elles respirent, elles transpirent, elles sentent bon ou mauvais, mais elles sentent fort. La mienne embaume des parfums qui me bouleversent. Craie humide des couloirs aux dalles disjointes, terre et lie dans les caves, crottes séchées des chauves-souris au grenier, suie recuite de l'âtre à la cuisine. Dans le salon, ces vapeurs des papiers peints au vert de Schweinfurt, et dans les chambres, ces effluves mélangés d'humanité et de poêles à catelles. Je les renifle, les décompose, les reconnais, bref, je reprends mes marques. Ce rituel honoré, ma valise abandonnée grande ouverte sur le lit, je sors dans le parc voir si j'y suis.

Et c'est la promenade inaugurale, la visite à ces vieux arbres qui claquaient comme des oriflammes dans les orages de mon enfance. Même si, cette année, «Lothar» en a fauché quelques-uns, les rescapés me suffisent à mesurer le temps. Le pin planté à la place du Wellingtonia foudroyé, quinze ans, vingt ans? Grand-maman vivait encore. Et les noyers, à l'entrée de la battue, dire que je les ai vus naître. Solides, déterminés, les voilà couverts de fruits. Dans le verger, en revanche, que de disparus : pommes raisin, pommes des moissons, roses de Berne, prunes à cochons, bérudges, cœurs de pigeon. Bien que vaillants, leurs successeurs n'auront jamais la même saveur. Le

griottier sauve l'honneur. Il doit être le plus ancien de Suisse. Et le plus bio d'Europe. L'ouragan l'a démantibulé, mais la couronne a tenu le coup.

Descente à la plage. Apparemment, rien n'a changé depuis l'époque où j'apprenais à nager. Tiens, le saule pleureur a plié. Et rompu. Il va falloir inventer un nouvel étendage à maillots de bain. Dans les buissons, les bambous ont forcé, leurs tiges viré au cuivre. La cabane est fermée, le foyer détrempé. L'été a failli, juillet a trahi. Le môle s'est noyé.

Je m'assieds sur le banc de bois, mon regard flotte à la frise des roselières. Un héron cendré transperce l'horizon de sa flèche cassée. Deux cormorans le suivent, aussi maladroits que des pélicans passés au goudron. Le joran se lève, hésite puis s'enhardit, repoussant l'eau verte au large des champs d'algues. Un grèbe huppé avance en danseuse, son aigrette rabattue sur la nuque. Arrivent alors les cygnes, pile à l'heure, éternels et interchangeable, grands snobs en habit blanc, jeunes pêteux en duvet caramel. A mes pieds, sortis des fourrés de joncs, les clans de foulques se jaugent, et s'affrontent. Afolés, les poussins s'égarant, inlassablement ramenés au bercail par leur service d'ordre respectif.

Les écologistes sont montés au créneau

Cette nature intacte protégée par la propriété privée me pose un problème idéologique. Si le droit de passage autour du lac est acquis au public, la plage nous est réservée. A ceux qui nous la demandent, nous la prêtons volontiers. Mais nous en chassons les campeurs sauvages, les envahisseurs à hors-bord, les discophores et autres têtes à baffles. Jusqu'à quand?

Autour de nous, les projets de développement pullulent. Les promoteurs sont si persuasifs que les édilités locales se laisseraient bien tenter. Ports supplémentaires, villas prétentieuses, appartements de vacances sur plusieurs étages, l'appétit des bétonneurs n'a pas de limite.

A quelques pas, un camping démesuré menace. Les écologistes sont montés au créneau. Leur combat nous convient. Pour sauver le biotope de la rive originelle, pour offrir une chance de survie à sa faune et à sa flore (une

espèce rare d'orchidée, notamment), ils s'investissent à fond et nous les soutenons. Main dans la main, propriétaires réactionnaires et écologistes vert roseau? Alliance contre-nature pour la nature?

Je me décide enfin à remonter vers la maison. Du bouquet de marronniers, j'aperçois du monde sur la galerie, plein d'enfants sous les noisetiers. Des parents éloignés, débarqués en nombre pour une grillade. Mon neveu a allumé le feu, ma mère met la table, mon oncle débouche les bouteilles. Et ma valise qui n'est pas défaite. Et la salade de riz que je leur avais promise.

Profiter de l'occasion pour réviser l'arbre généalogique

Comme la société, la famille gagne toujours à s'élargir. Le repas est joyeux, émaillé de souvenirs communs. La grand-mère, âme tutélaire disparue des lieux, y tient le rôle principal. On profite de l'occasion pour réviser l'arbre généalogique avant la sacro-sainte réunion annuelle de fin d'été. Soirée paisible, troublée parfois par une fouine ou une hulotte. Lorsque les aînés se retirent, les invités s'en vont, les bras chargés de bébés endormis; et je reste seule avec mes cousins à bavarder des heures sous la lune.

Les ados, eux, nous ont quittés dès le dessert. Les tantes-gâteau, les aïeux gâteux, merci beaucoup: ils sont à l'âge où la tribu se choisit. La leur est en ville, à s'éclater le cœur et les oreilles dans les discos. La campagne, toute nue, sans «raves» et sans «after», ça les déprime. Grave.

Anne Rivier

Tour de Suisse

IISIS, LA DÉSSE égyptienne de la culture du blé, a fourni son nom à un institut de Winterthur qui consacre son activité au droit fiscal national et international. C'est le système fiscal appliqué par les Pharaons pour le stockage des céréales qui aurait assuré la haute conjoncture dans ce pays. D'où le nom. Des séminaires d'ISIS ont lieu en Suisse alémanique et au Tessin. Le droit pénal fiscal figure au programme.

cfp